

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00485 Numéro SIREN : 383 623 139 Nom ou dénomination : LUC MARTIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012145

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012145**
n° de gestion : **1991B00485**
n° SIREN : **383 623 139 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 31/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

LUC MARTIN - Société par actions simplifiée
43 rue du Vivarais 26320 Saint-marcel-les-valence -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



809694

SASU LUC MARTIN

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

COMPTES ANNUELS

2019

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

30 DEC. 2019

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU LUC MARTIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12	
Adresse de l'entreprise		43 Rue du Vivarais 26320 ST MARCEL LES VALENCIS		Durée de l'exercice précédent		12	
Numéro SIRET		3 8 3 6 2 3 1 3 9 0 0 0 2 9		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/06/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 475	3 475	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	48 479		48 479
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	119 141	115 350	3 791
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	78 771	68 334	10 436
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			260
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	790		790
TOTAL (II)		BJ	BK	250 918	187 160	63 757	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	46 523		46 523
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	8 316		8 316
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 055		2 055
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	86 119		86 119
		Autres créances (3)	BZ	CA	15 864		15 864
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	16		16	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 743		3 743	
	TOTAL (III)	CJ	CK	162 638		162 638	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	413 556	1A	187 160	226 395	
Revers : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU LUC MARTIN</u>		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7. 522.....)	DA 7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC
	Réserve légale (3)	DD 762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>EI</u>)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG 43 122
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (29 267)
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 22 239
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 40 774
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW 10 311
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 94 365
	Dettes fiscales et sociales	DY 57 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 1 181	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 204 155
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 226 395
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 193 844	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 37 336	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LUC MARTIN		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	448	FB	FC 448	
	Production vendue { biens *	FD	687 326	FE	FF 687 326	
	{ services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	687 775	FK	FL 687 775	
	Production stockée*				FM (1 666)	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ 143	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	686 252
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 208 722	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 7 875	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 172 454	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 6 464	
	Salaires et traitements*				FY 193 543	
	Charges sociales (10)				FZ 107 101	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*				GA 12 636
		{ - dotations aux provisions*				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 151	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	708 950
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(22 698)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				CK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 24	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP	24	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 6 399	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU	6 399	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(6 375)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(29 074)	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGEIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU LUC MARTIN		Néant ☐ *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	193
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	193
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HI (193)
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	686 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	715 543
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HN	(29 267)
(2) Dont	produits de locations immobilières			HO	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HY	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			IG	
	- Crédit-bail immobilier			HP	3 701
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			HQ	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IH	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IJ	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			IK	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			HX	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RC	
(9)	Dont transferts de charges			RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A1	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A2	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A3	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).			Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
				193	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LUC MARTIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 226 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 29 267 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

MODULES METALCAD 5ANS

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

 Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 082 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	48 480			48 480
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 475			3 475
Immobilisations incorporelles	51 955			51 955
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 308	2 200	367	119 142
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 024			39 024
- Matériel de transport	36 121			36 121
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 626			3 626
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	196 080	2 200	367	197 913
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	261			261
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	790			790
Immobilisations financières	1 051			1 051
ACTIF IMMOBILISE	249 085	2 200	367	250 918

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 200		2 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 200		2 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		367		367
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		367		367

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2019
Éléments achetés	48 480
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	48 480

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 151	324		3 475
Immobilisations incorporelles	3 151	324		3 475
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	111 261	4 456	367	115 351
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 274	2 606		30 880
- Matériel de transport	29 069	5 065		34 134
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 136	185		3 321
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	171 740	12 312	367	183 685
ACTIF IMMOBILISE	174 891	12 636	367	187 160

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	324	12 312	12 636
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	324	12 312	12 636
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		367	367
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		367	367

Motifs de reprises exceptionnelles d'amortissement :

Notes sur le bilan

Liste des immobilisations amorties sur la durée d'utilisation :

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 106 516 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	790		790
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 119	86 119	
Autres	15 864	15 864	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 743	3 743	
Total	106 516	105 726	790
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	2 868
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	4 355
Total	7 224

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 193 845 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	37 337	37 337		
- à plus de 1 an à l'origine	3 437	3 437		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 365	94 365		
Dettes fiscales et sociales	57 524	57 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 181	1 181		
Produits constatés d'avance				
Total	193 845	193 845		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 382			
(**) Dont envers les associés				

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FAC NON PARVENUE	3 047
INTERETS COURUS	1 566
ORGANISMES SOC à PAYER	764
DIVERS CHARGES à PAYER	844
Total	6 220

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 743		
Total	3 743		

 Notes sur le compte de résultat

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 622,45	7 622,45	7 622,45	7 622,45	7 622,45
Nombre d'actions ordinaires	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	612 667,72	637 837,95	533 222,31	565 149,96	687 775,43
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-35 896,93	45 655,81	-29 197,88	13 597,08	-16 630,74
Impôts sur les bénéfices			-533,00	-1 067,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-60 228,99	20 038,40	-43 556,45	352,14	-29 267,10
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-71,79	91,31	-57,33	29,33	-33,26
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-120,46	40,08	-87,11	0,70	-58,53
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	8	8	8	8	8
Montant de la masse salariale	170 449,75	167 455,74	159 208,83	154 670,09	193 543,28
Montant des sommes versées en avantages sociaux	104 819,04	97 509,81	97 760,64	78 510,67	107 101,21

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

SASU LUC MARTIN

43 Rue du Vivarais
26320 ST MARCEL LES VALENCE

APE : 2512Z-
Siret : 38362313900029



AEC Audit Experts Consultants

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes

41, rue du Vivarais
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tél. : 04 75 42 61 60
Courriel : aec@cabinet-aec.fr

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU LUC MARTIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		43 Rue du Vivarais 26320 ST MARCEL LES VALENCE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 8 3 6 2 3 1 3 9 0 0 0 2 9		Néant		☐	
				Exercice N clos le		30/06/2019	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 475	AG	3 475	
		Fonds commercial (1)	AH	48 479	AI		48 479
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	119 141	AS	115 350	3 791
		Autres immobilisations corporelles	AT	78 771	AU	68 334	10 436
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
		Autres participations	CU	260	CV		260
		Créances rattachées à des participations	CD		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	790	BI		790
TOTAL (II)			BJ	250 918	BK	187 160	63 757
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	46 523	BM		46 523
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	8 316	BS		8 316
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 055	BW		2 055
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	86 119	BY		86 119
		Autres créances (3)	BZ	15 864	CA		15 864
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...)	CD		CE		
Disponibilités		CF	16	CG		16	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 743	CI		3 743	
	TOTAL (III)	CJ	162 638	CK		162 638	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecart de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	413 556	IA	187 160	226 395	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU LUC MARTIN		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 522...)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	43 122	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(29 267)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	22 239	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	40 774	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	10 311	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	94 365	
	Dettes fiscales et sociales			DY	57 523	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	1 181	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	204 155		
Ecart de conversion passif*			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	226 395		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	193 844
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	37 336	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU LUC MARTIN		Exercice N		Néant ☐		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	448	FB	FC 448	
	Production vendue { biens *	FD	687 326	FE	FF 687 326	
	{ services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	687 775	FK	FL 687 775	
	Production stockée*				FM (1 666)	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ 143	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR 686 252	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU 208 722	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV 7 875	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 172 454	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 6 464	
	Salaires et traitements*				FY 193 543	
	Charges sociales (10)				FZ 107 101	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*				GA 12 636
		{ - dotations aux provisions*				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 151	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF 708 950	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG (22 698)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH (III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 24	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP 24	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 6 399	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU 6 399	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV (6 375)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW (29 074)	

Cegid Group

(RENVIS - voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU LUC MARTIN

COMPTES ANNUELS

2019

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU LUC MARTIN		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	193
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	193
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(193)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	686 276
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	715 543
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(29 267)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	3 701
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	193		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU LUC MARTIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 226 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 29 267 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
MODULES METALCAD 5ANS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

 Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 6 082 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	48 480			48 480
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 475			3 475
Immobilisations incorporelles	51 955			51 955
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	117 308	2 200	367	119 142
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 024			39 024
- Matériel de transport	36 121			36 121
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 626			3 626
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	196 080	2 200	367	197 913
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	261			261
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	790			790
Immobilisations financières	1 051			1 051
ACTIF IMMOBILISE	249 085	2 200	367	250 918

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 200		2 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 200		2 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		367		367
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		367		367

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2019
Éléments achetés	48 480
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	48 480

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 151	324		3 475
Immobilisations incorporelles	3 151	324		3 475
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	111 261	4 456	367	115 351
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 274	2 606		30 880
- Matériel de transport	29 069	5 065		34 134
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 136	185		3 321
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	171 740	12 312	367	183 685
ACTIF IMMOBILISE	174 891	12 636	367	187 160

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	324	12 312	12 636
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	324	12 312	12 636
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés		367	367
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice		367	367

Motifs de reprises exceptionnelles d'amortissement :

Notes sur le bilan

Liste des immobilisations amorties sur la durée d'utilisation :

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 106 516 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	790		790
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	86 119	86 119	
Autres	15 864	15 864	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 743	3 743	
Total	106 516	105 726	790
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	2 868
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	4 355
Total	7 224

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 622,45 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	15,24
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	15,24

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 193 845 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	37 337	37 337		
- à plus de 1 an à l'origine	3 437	3 437		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 365	94 365		
Dettes fiscales et sociales	57 524	57 524		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 181	1 181		
Produits constatés d'avance				
Total	193 845	193 845		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	8 382			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FAC NON PARVENUE	3 047
INTERETS COURUS	1 566
ORGANISMES SOC à PAYER	764
DIVERS CHARGES à PAYER	844
Total	6 220

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	3 743		
Total	3 743		



Notes sur le compte de résultat

 Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 622,45	7 622,45	7 622,45	7 622,45	7 622,45
Nombre d'actions ordinaires	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	612 667,72	637 837,95	533 222,31	565 149,96	687 775,43
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-35 896,93	45 655,81	-29 197,88	13 597,08	-16 630,74
Impôts sur les bénéfices			-533,00	-1 067,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-60 228,99	20 038,40	-43 556,45	352,14	-29 267,10
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-71,79	91,31	-57,33	29,33	-33,26
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-120,46	40,08	-87,11	0,70	-58,53
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	8	8	8	8	8
Montant de la masse salariale	170 449,75	167 455,74	159 208,83	154 670,09	193 543,28
Montant des sommes versées en avantages sociaux	104 819,04	97 509,81	97 760,64	78 510,67	107 101,21

LUC MARTIN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 43 rue du Vivarais Z.A.C. du Rousset

26320 ST MARCEL LES VALENCE

383 623 139 RCS ROMANS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	30/06/2019 12 mois	30/06/2018 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & val. Similaires	0.00	324.33	-100.00
Fonds commercial	48 479.61	48 479.61	0.00
Total des immobilisations incorporelles	48 479.61	48 803.94	-0.66
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 791.04	6 046.98	-37.31
Autres immobilisations corporelles	10 436.49	18 292.32	-42.95
Total des immobilisations corporelles	14 227.53	24 339.30	-41.55
Autres participations	260.55	260.55	0.00
Autres immobilisations financières	790.00	790.00	0.00
Total des immobilisations financières	1 050.55	1 050.55	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	63 757.69	74 193.79	-14.07

ACTIF CIRCULANT			
Matières premières et approvisionnements	46 523.06	54 398.59	-14.48
En cours de production (services)	0.00	9 983.00	-100.00
Stocks et en-cours	54 839.66	64 381.59	-14.82
Avances et acomptes sur commandes	2 055.98	845.89	143.06
Clients et comptes rattachés	86 119.22	69 345.72	24.19
Autres créances	15 864.03	39 467.27	-59.80
Créances	101 983.25	108 812.99	-6.28
Disponibilités	16.00	0.00	100.00
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	16.00	0.00	100.00
Charges constatées d'avance	3 743.20	2 143.80	74.61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	162 638.09	176 184.27	-7.69
TOTAL ACTIF	226 395.78	250 378.06	-9.58
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7 622.45	7 622.45	0.00
Réserve légale	762.25	762.25	0.00
Autres réserves	43 122.28	42 770.14	0.82
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29 267.10	352.14	-8411.21
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	22 239.88	51 506.98	-56.82
AUTRES FONDS PROPRES			
Emprunts et dette auprès d'établissements de crédit	40 774.16	39 530.15	3.15
Avances et acomptes reçus	10 311.20	31 888.45	-67.66
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 365.36	64 217.56	46.95
Dettes fiscales et sociales	57 523.94	63 234.92	-9.03
Autres dettes	1 181.24	0.00	100.00
TOTAL DETTES	204 155.90	198 871.08	2.66
TOTAL PASSIF	226 395.78	250 378.06	-9.58

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2019	30/06/2018	Ecart %
Durée	12 mois	12 mois	
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	687 775.43	565 149.96	21.70

Production stockée et immobilisée	-1 666.40	9 983.00	-116.69
Coût des achats et charges externes	389 053.37	348 430.09	11.66
VALEUR AJOUTEE	297 055.66	226 702.87	31.03
Subventions d'exploitation	.00	4 933.00	-100.00
Impôts, taxes et versements assimilés	6 464.79	5 542.03	16.65
Charges de personnel	300 644.49	233 180.76	28.93
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-10 053.62	-7 086.92	-41.86
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	.00	20 140.00	-100.00
Autres produits	143.24	3 858.87	-96.29
Dotations aux amortissements et provisions	12 636.36	14 311.94	-11.71
Autres charges	151.98	51.54	194.88
RESULTAT D'EXPLOITATION	-22 698.72	2 548.47	-990.68
Résultat financier	-6 375.38	-2 749.00	-131.92
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-29 074.10	-200.53	-14398.63
Résultat exceptionnel	-193.00	-514.33	62.48
Impôt sur les bénéfices	.00	-1 067.00	-100.00
RESULTAT NET COMPTABLE	-29 267.10	352.14	-8411.21

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 687 775.43 € contre 565 149.96 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 21.70 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 708 950.99 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 12 636.36 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 233 180.76 € à 300 644.49 €, soit une progression de 28.93 %, alors que l'effectif moyen est passé de 7 à 7.82 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -22 698.72 € contre 2 548.47 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 990.68 %.

Le résultat financier, d'un montant de -6 375.38 €, contre -2 749.00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de -29 074.10 €, contre -200.53 € au 30 juin 2018.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -193.00 €, contre -514.33 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -29 267.10 €, représentant 4.26 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -8411.21 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 352.14 €, soit 0.06 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan. Il est toutefois convenu de modifier la date de clôture de l'exercice, par anticipation au 31 décembre 2019.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un déficit de -29 267.1 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à	-29 267.10 €
sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de	43 122.28 €
qui ressortira ainsi à 13 855.18 €	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président



LUC MARTIN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 43 rue du Vivarais Z.A.C. du Rousset

26320 ST MARCEL LES VALENCE

383 623 139 RCS ROMANS

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le seize décembre, à quatorze heures ,

la société SAFELEC Sécurité Alarmes Fermetures Electriques, représentée par Monsieur Bruno GAILLARD, agissant en qualité d'associée unique de la société LUC MARTIN, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associée unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2019,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Changement de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

DECISIONS ORDINAIRES :

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2019 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 29 267.1 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à | -29 267.10 € |
| sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de | 43 122.28 € |
| qui ressortira ainsi à 13 855.18 € | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES :

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique, ayant pris connaissance prise du rapport du président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de six (6) mois, qui commence à courir le 1er juillet 2019 pour se terminer le 31 décembre 2019.

CINQUIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article 0 des statuts comme suit :

"Article 30 – Exercice social"

"L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Le reste de l'article est sans changement.

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associée unique

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned below the text 'L'associée unique'.

LUC MARTIN

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7 622.45 €

Siège social : 43 rue du Vivarais Z.A.C. du Rousset

26320 ST MARCEL LES VALENCE

383 623 139 RCS ROMANS

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 DÉCEMBRE 2019

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2019, s'élevant à 29 267.1 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à | -29 267.10 € |
| sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de | 43 122.28 € |
| qui ressortira ainsi à 13 855.18 € | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Le Président

